

Ville thermale, touristique et sportive à la réputation internationale et au dynamisme affirmé. 4 943 habitants (surclassée 7 500 à 9 999) Vosges (88)

Agent d'entretien des terrains sportifs et des espaces verts (H/F) Cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C)

Titulaire ou contractuel (contrat aidé accepté)

Poste à temps complet (35h00)

A pourvoir dès que possible

Sous l'autorité du responsable du service espaces verts, vous assurerez principalement **les** missions suivantes :

- Effectuer toutes les opérations d'entretien : tonte, débroussaillage de l'ensemble des terrains sportifs et abords, arroser, désherber, réparer,
- Réaliser des travaux mécaniques sur sols sportifs (travaux à l'aide de matériel spécifique) : décompactage, sablage, semer, engazonnement, fertilisation et roulage des terrains
- Réaliser le traçage des terrains en conformité avec les règlements fédéraux,
- Gérer et contrôler les stocks de matériels sportifs, les produits, les consommations de fluides.
- Réaliser les travaux d'espaces verts sur un cycle annuel,
- Réaliser des tailles saisonnières, des tailles topiaires, un entretien des végétaux et des arbres de petite taille,
- Gérer les déchets produits sur les sites,
- Contrôler l'entretien, le nettoyage, la désinfection, l'hygiène des équipements des matériels et des sites.

Profil et qualités requises :

- √ Être titulaire au minimum d'un BEP travaux paysagers, BAC Pro travaux paysagers souhaité (ou plus), ou avoir une expérience significative principalement dans le domaine de l'entretien des espaces sportifs et espaces verts,
- ✓ Être titulaire des permis B obligatoirement, BE appréciés,
- ✓ Avoir des connaissances en botanique (reconnaissance des végétaux, vivaces, plantes annuelles, ...),
- ✓ Maitriser les maladies connues sur les terrains sportifs et savoir les traiter rapidement,
- ✓ Maitriser la taille des végétaux (arbustes, haies, ...),
- ✓ Maitriser l'utilisation et l'entretien du matériel spécifiques aux travaux des terrains sportifs de façon autonome,
- ✓ Disposer de notions en voirie et réseaux divers (plus précisément en arrosage automatique des terrains),
- ✓ Maitriser les règles de sécurité sur les chantiers et lors des interventions sur la voie publique,
- ✓ Connaitre les règles de fonctionnement des collectivités,
- ✓ Faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation.
- ✓ Savoir être autonome et faire preuve de rigueur dans l'exécution de ses missions,
- ✓ Savoir rendre compte quotidiennement à sa hiérarchie,
- ✓ Travailler, partager et échanger avec l'équipe sur l'activité,
- ✓ Être discret et respecter la confidentialité,
- ✓ Être disponible, savoir adapter ses horaires en fonction des besoins du service,
- ✓ Capacité d'adaptation face à une situation d'urgence.

Rémunération statutaire